



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

SLOX

ID : 081-218102572-20180619-2018DEL34-DE

Date de la convocation  
12.06.2018

L'an deux mille dix huit et le dix neuf juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 18/34

**Présents** : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, Mrs GRIMAL, SAMATAN, DE GUALY, Mmes GONZALES, THUEL, Mrs, GALINIE, PEYRONIE; Mme KLIMEZACK-GIL, PELLEGRINI.

**Absents** : Mme BABAUX procuration à Mme TAFELSKI  
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr GRIALOU  
Mme ANGLES procuration à Mr FABRE  
Mr KOWALCZYK procuration à Mme THUEL

**Secrétaire** : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**PRIME DU  
PERSONNEL  
COMMUNAL 2018**

Il est proposé de reconduire, au titre de l'exercice 2018, le montant de la prime attribuée au personnel qui avait été fixée, comme suit :

- 343 euros aux agents employés à temps complet
- 282 euros aux agents employés à temps non complet

Vu la délibération du 24 avril 1985,

Vu la délibération n° 98/129 fixant le montant de la prime pour le personnel à temps complet et pour le personnel à temps non complet,

Vu la délibération n° 98/130 relative aux conditions d'attribution de cette prime,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de reconduire, au titre de l'exercice 2018, le montant de la prime attribuée au personnel communal, telle que définie ci-dessus.

DIT que cette prime sera versée au personnel au mois de novembre 2018.

*Adopté à l'unanimité*

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 27 juin 2018  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Départemental

